

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération N° 20251120D01

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE NEUVY SAINT SÉPULCHRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

- en exercice : 19
- présents : 16
- votants : 16 + 3

Date de convocation
13 Novembre 2025

Date d'affichage
13 Novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au Centre Socio Culturel (salle des élections).

Présents : Guy GAUTRON, Marie-Annick BEAUFRERE, Catherine CHAUMETTE, Jean-Marc CHAUVAT, Gérard LAZARD.

Pascale ASSIMON, Patrick BINET, Jean-Marie BOFFEL, Frédéric DENORMANDIE, David DUTRAIT, Claudia HUARD, Colette MASTIL, Jean-Luc MATHEY, Cécile PLANTUREUX, Françoise ROCHOUX, Philippe ROUTET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Floriane AUBARD donne pouvoir Cécile PLANTUREUX
Delphine CHAUVAT donne pouvoir à Jean-Marc CHAUVAT
Jacqueline TOUCHES donne pouvoir à Jean-Luc MATHEY

Secrétaire de séance : Catherine CHAUMETTE

OBJET : TARIF SERVICE DE L'EAU AU 1^{ER} Janvier 2026

Délibération N° 20251120D01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales L2224-7, L2224-12, L2224-12-1

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **vote** les tarifs du service de l'eau, budget annexe, au 1^{er} janvier 2026 comme suit :

I. VENTE d'EAU

1°) Abonnements

Maisons :	84,54 €	Industriels :	2 436,16 €
Jardins :	49,47 €	Commune :	2 436,16 €

2°) Consommations : (facturées à partir du premier mètre cube consommé) :

Particuliers	1,57 €
Gros Consommateurs (Agriculteurs, Industriels)	1,00 €

II. BORDEREAU de PRIX POUR TRAVAUX ET REMPLACEMENTS DE COMPTEURS

Prix forfaitaire pour branchement de 7 m :

- Prise en charge pour compteur : Ø 15 : 713,00 € Ø 20 : 755,00 €

Prix supplémentaire par ml pour branchement au-delà de 7 m linéaire : 50,00 € le ml

Terrassement tractopelle avec divers godets y compris chauffeur : 85 € l'heure

Terrassement mini pelle avec divers godets y compris chauffeur : 70 € l'heure

Sable tout venant mis en place : 41,00 € le m³

Prix de règlement de l'ouvrier (charges comprises) : 30,00 € l'heure

Ouverture ou fermeture de branchement : 55,00 € l'unité

Enrobé froid sur voie communale : 25,00 € le m²

Enrobé froid sur voie départementale : 30,00 € le m²

Regard Paragel équipé : Ø 15 mm : 300,00 € Ø 20 mm : 400,00 €

Redevances pour remplacement des compteurs d'eau gelés :

Compteur de Ø 15 mm : 100,28 €

Compteur de Ø 20 mm : 113,74 €

- Travaux spéciaux (forage sur RD), facturation au prix de revient sur devis.
- Extraction de roches au compresseur, etc... (travaux non définis ci-dessus), facturation du prix de revient.
- Extension du réseau d'eau potable : Facturation suivant prix de revient sur devis.

*Fait et délibéré au mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures*

La Secrétaire de Séance,
Catherine CHAUMETTE



Le Maire
Guy GAUTRON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat
le et publié et affiché le

Le Maire, Guy GAUTRON

